

**EGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG
D'ALSACE ET DE LORRAINE**

LITURGIE

DES FUNERAILLES

INTRODUCTION

«11.1 L'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine célèbre un culte à l'occasion du décès de ses membres. La communauté rassemblée l'accompagne à sa dernière demeure terrestre et proclame sa foi en la résurrection. Le défunt est confié à la grâce de Dieu et la consolation de l'Evangile est annoncée aux siens ainsi qu'à tous les présents.

11.2 Lors de ce culte, l'Eglise affirme que la communion avec Dieu n'est pas détruite par la mort, de même que la communion entre les croyants subsiste grâce à l'espérance en la résurrection des morts.

11.3 L'Eglise de la Confession d'Augsbourg répond à toutes les demandes de culte d'enterrement qui lui sont adressées, car c'est l'annonce de l'Evangile qui est au centre de chaque célébration.

11.4 Dans l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, lors des obsèques, la participation active de membres d'autres Eglises est possible, mais le pasteur préside seul le culte.»

Règlement général de la vie de l'Eglise

Tout décès nous renvoie à notre condition humaine. Que le défunt ait été baptisé ou non, il est une créature de Dieu, appelée à son Royaume. C'est pourquoi l'Eglise, là où cela lui est demandé, célèbre un culte à l'occasion des funérailles de personnes non baptisées (enfants...) dans la conscience que Dieu peut avoir mystérieusement opéré cette œuvre de grâce dans leur vie et dans leur mort ou peut (selon I Pierre 3,19) l'effectuer par-delà la mort.

Mais les funérailles sont particulièrement destinées aux membres baptisés de l'Eglise. Dans le baptême, en effet, Jésus Christ s'unit à la personne humaine, il l'appelle à une communion avec sa mort et sa résurrection, il lui ouvre le chemin du Royaume de Dieu. L'un des sens des funérailles chrétiennes est de rappeler le baptême du défunt et de proclamer la vocation baptismale qui, de la part de Dieu, demeure jusque dans la mort.

Comme lors de son baptême, c'est par son nom que le défunt, pendant ses funérailles, est confié à la miséricorde de Dieu. Dans les formules d'enterrement, la prédication et la prière, on nommera le défunt par son prénom et son nom. Si le défunt est qualifié de frère/sœur, on peut y ajouter "en Christ". Les titres quels qu'ils soient, seront laissés de côté dans les formules d'enterrement et dans la prière.

Cette liturgie présente un certain nombre d'extraits de psaumes, sauf exceptions selon "Version œcuménique Texte liturgique". Si le temps disponible le permet, le pasteur est libre de lire un psaume in extenso. Au cas où l'assemblée dispose d'une feuille, il est possible de lire un psaume en alternance entre l'officiant et l'assemblée.

Comme pour d'autres cultes, l'intervention de lecteurs pour les psaumes, lectures bibliques et certaines prières est à conseiller.

La liste des lectures bibliques, normalement selon la traduction œcuménique, se réfère à la tradition de nos Eglises, mais elle n'est pas exhaustive. Eventuellement le pasteur saura choisir d'autres textes appropriés à la situation (lectures du dimanche, du plan de lectures bibliques ou autres).

Pour certains la prière pour le défunt et tout geste par rapport à lui sont contestables et font l'objet de discussions. Cette liturgie laisse la question ouverte et propose des formules et des rubriques pour les différentes sensibilités.

Un cours de vie du défunt (Lebenslauf, curriculum vitae) est lu de préférence par le pasteur ou un représentant de la communauté paroissiale pendant le service des funérailles. Placé au début de la cérémonie ou avant la prédication, il rappelle les moments marquants de la vie du défunt. On décidera selon les circonstances et les lieux s'il convient de le lire du haut de la chaire ou au lutrin.

Le chant en commun est un élément qui caractérise le culte chrétien. Il unit devant Dieu les membres de la communauté dans leur plainte, leur louange et action de grâce, leur intercession. Le chant permet mieux que la parole (dite) de mettre en harmonie le corps, l'âme et l'esprit. C'est pourquoi il est recommandé, dans la mesure du possible, de chanter en commun lors des cérémonies de funérailles. Les moments musicaux offerts pendant la célébration doivent respecter le caractère d'un culte de funérailles. Si la composition de l'assemblée le permet, le pasteur pourra inviter celle-ci à intervenir par des répons dits ou chantés qui sont indiqués par des caractères gras et en italique précédés par *R/* dans l'ordre du culte.

Quand, dans le déroulement liturgique, on rencontre ce symbole (+), on pourra faire un signe de croix, sur le cercueil ou sur l'assemblée, selon les rubriques. On veillera à ne pas multiplier l'usage de ce signe. Pendant le culte des funérailles et si l'église dispose d'un cierge pascal, il est recommandé de laisser brûler ce cierge près du cercueil comme un signe qui rappelle la présence du Ressuscité.

Ce sont les usages locaux qui décident si le pasteur précédera ou suivra le cercueil pendant le trajet de l'église au cimetière. Quand la coutume le veut, les membres de la communauté paroissiale peuvent chanter en chemin ou/et au cimetière. Le cortège peut être précédé d'une personne qui porte la croix.

C'est au pasteur qu'incombera la responsabilité des funérailles dans leur ensemble. Il lui appartiendra donc de décider quelle cérémonie, quel curriculum vitae, quels chants et quelle musique il juge

convenables. Le pasteur devrait en particulier être vigilant, afin que, dans le cadre des funérailles chrétiennes, aucun discours ou aucun écrit ne soit en contradiction avec le message de l'Eglise. Cependant il est conseillé de ne pas exagérer la sévérité et de tenir compte, dans la mesure du possible, des désirs de la famille.

En règle générale, les personnes désirant prendre la parole le feront au cimetière. Si les circonstances ou le temps ne le permettent pas, elles pourront le faire à l'église, normalement après la bénédiction. Le pasteur conclura alors par une parole d'envoi avant le départ pour le cimetière.